

Réformer la corruption de l'or noir nigérian ? Seconde partie : Progrès et perspectives

Au Nigeria comme ailleurs, les pratiques de corruption entravent la performance du secteur pétrolier. Cette Note de synthèse U4 examine cinq démarches permettant de faire avancer la réforme anti-corruption dans le secteur pétrolier du Nigeria : le cadre juridique et réglementaire, les procédures d'octroi ouvertes et compétitives, la transparence des procédures et des recettes, les investigations et les poursuites des infractions de corruption et les mesures de surveillance et de reddition de comptes. Elle aborde l'état d'avancement de la réforme dans chaque domaine ainsi que les perspectives d'avenir du pays susceptibles d'intéresser les bailleurs de fonds. Cette Note de synthèse est la seconde d'une série de deux : la première décrit les domaines les plus propices à la corruption dans la gouvernance de la filière pétrole du Nigeria.¹ Cette série vise non seulement à fournir un aperçu des réformes anti-corruption au Nigeria mais aussi dans d'autres pays riches en pétrole bénéficiant d'une aide au développement.

Cadre juridique et réglementaire

Le cadre juridique en vigueur accorde un pouvoir discrétionnaire aux hauts fonctionnaires et ne décrit pas clairement les rôles et responsabilités des acteurs de la filière. Les opérations du secteur, notamment les activités de la compagnie pétrolière nationale, la Nigerian National Petroleum Company (NNPC), font l'objet d'une surveillance insuffisante. L'organisme de surveillance de l'industrie, la Direction des ressources pétrolières (DPR, acronyme en anglais), souffre d'un manque de capacités, et de confusion, suscité par les fonctions de réglementation qu'assume la NNPC.

A Domaines du secteur pétrolier nigérian propices à la corruption :

Octroi de permis d'exploration et de production de pétrole

- Octroi de contrats
- Goulots d'étranglement et inertie dans les relations entre Etat et sociétés
- Bunkering (pillage) de pétrole
- Attribution de permis d'exportation de brut et d'importation de produits raffinés

Pour une explication de ces domaines et connaître les raisons des risques élevés de corruption s'y afférant, veuillez consulter la première Note de synthèse U4 de cette série : *Réformer la corruption de l'or noir nigérian ? Cartographie des risques de corruption dans la gouvernance de la filière pétrole*

Cadre juridique et réglementaire : statut de la réforme

Les précédents efforts de réforme visaient à accroître l'indépendance des institutions de réglementation et à encourager une plus grande productivité de la NNPC. Les réformes de la NNPC en 1988 ont permis de créer onze unités supposées fonctionner en tant que sociétés semi-autonomes. Par ailleurs, la DPR est devenue une institution à part entière, remplaçant ainsi son statut de branche de la NNPC. Ces ajustements structurels n'ont occasionné que peu de changements dans la pratique. La NNPC a conservé son influence sur les affaires de la DPR, bien que de manière informelle, et les opérations des unités demeurent soumises à un contrôle très centralisé de la NNPC.

En 2000, le Président Obasanjo a institué le Comité chargé de la mise en œuvre de la réforme du secteur pétrolier et gazier (*Oil and Gas Implementation Committee*, OGIC) en vue de définir une stratégie de rationalisation des opérations du secteur. L'OGIC a publié son rapport en 2003, mais celui-ci n'a pas été pris en compte. En 2007, le président Yar'Adua a passé en revue ces orientations. Il a nommé un second OGIC pour évaluer les recommandations proposées et élaborer un plan de mise en application. Le rapport qui en découle et un projet de loi relatif au secteur pétrolier ont été approuvés par le président et le Conseil exécutif fédéral en septembre 2008. La législation proposée est en cours de lecture à l'Assemblée nationale. Deux membres du second OGIC ont récemment été promus aux plus hautes fonctions de l'industrie – Rilwanu Lukman est à présent ministre du Pétrole et Mohammed Barkindo est le directeur général de la NNPC – une initiative susceptible de donner davantage de poids aux orientations de l'OGIC.

Dans le cadre du projet de loi, trois nouvelles institutions réglementaires assumeront les fonctions actuellement occupées par la DPR et la NNPC. Les ajustements structurels devraient également permettre de rationaliser les activités opérationnelles de la NNPC, en supprimant les fonctions génératrices de conflits d'intérêts et en créant un environnement propice aux initiatives et à la productivité. Le remplacement du ministre du Pétrole et la mise en place d'un Directorate des ressources pétrolières (*Petroleum Directorate*) mieux financé et plus influent devraient optimiser la surveillance et la coordination. Toutefois, les retombées de ces changements dépendront de leur bonne mise en œuvre et de l'adoption de la législation.

Cadre juridique et réglementaire : faire avancer la réforme

Certains bénéficiaires du système actuel seront réfractaires au changement et tenteront de neutraliser le processus d'ajustement structurel – un obstacle qui a d'ores et déjà empêché les changements drastiques préconisés par les réformes de 1988 et 2003. Au cours d'entretiens, plusieurs personnes ont manifesté leur inquiétude sur le fait que les législateurs n'aient pas été suffisamment impliqués dans le processus OGIC et pourraient retarder l'adoption de la nouvelle législation.² Les propositions de réforme nécessiteraient des renégociations de contrats très complexes (telles que la création d'entreprises conjointes entre le gouvernement et les sociétés). Ces propositions ainsi que l'ajustement de la fiscalité des contrats ont été contestés par l'industrie pétrolière. La réforme ne pourra voir le jour sans un appui constant des hauts fonctionnaires.

Les donateurs n'ont guère de marge de manœuvre dans les questions liées à la réforme de la réglementation et aux ajustements structurels du secteur. Une assistance technique permettrait d'optimiser les capacités de réglementation de la filière ou de former les législateurs sur l'importance d'une telle réglementation. Les donateurs ont déjà proposé par le passé une assistance technique au secteur pétrolier, à l'instar du travail de la Banque mondiale sur la fiscalité et l'aide fournie par la Norvège à la DPR. Pourtant, le gouvernement nigérian ne semble pas solliciter activement une telle assistance technique.

Des procédures d'octroi ouvertes et compétitives

Les permis d'exploration et de production de pétrole, les contrats relatifs aux services pétroliers et, plus généralement, les contrats des gouvernements financés par les recettes pétrolières constituent des actifs extrêmement précieux. La corruption, le favoritisme et les contrats infructueux entachent régulièrement les permis et les transactions contractuelles au Nigeria.

Permis d'exploration et de production : statut de la réforme

Lors des tours d'enchère de blocs pétroliers en 2005, 2006 et 2007, un processus plus ouvert et plus compétitif est venu remplacer les procédures d'octroi discrétionnaires. Les blocs disponibles et les critères de sélection ont été communiqués et les enchères se sont déroulées en public. La DPR s'est aussi efforcée d'honorer les paiements de bonus de signature. En 2005, suite à ces initiatives, un certain nombre de sociétés ont perdu leurs blocs alors qu'elles avaient enchéri de grosses sommes estimant être en mesure de renégocier leurs contrats à la baisse par la suite.

En dépit de ces améliorations, la transparence et le respect des procédures ne semblent pas avoir été à la hauteur en amont et en aval des tours de soumission. Les lignes directrices destinées aux enchérisseurs et les informations concernant les exigences des partenaires locaux ont été diffusées en retard. Des droits préférentiels ont été attribués à certaines sociétés par le biais de procédures opaques alors que leur capacité technique effective n'avait pas été prise en compte. Le ministère a ainsi organisé plusieurs « mariages forcés » entre les sociétés sans fournir de justification. Les échéances de paiement des bonus de signature n'ont pas été systématiquement respectées et des sociétés aux capacités insuffisantes ont quand même obtenu des blocs. Les informations concernant les compagnies ayant obtenu des blocs sont difficiles d'accès. Le Conseil exécutif et la Chambre des représentants réalisent actuellement des investigations afin d'examiner ces irrégularités et plusieurs blocs ont été suspendus.

Permis d'exploration et de production : faire avancer la réforme

Le prochain tour d'enchères, prévu fin 2009, sera l'occasion de mesurer la portée de l'engagement du gouvernement actuel dans la réduction des pratiques discrétionnaires et la valorisation de la transparence de ces processus d'octroi. L'adoption de la nouvelle législation du secteur pétrolier mentionnée ci-dessus pourrait y contribuer : le projet de loi relatif à l'industrie des hydrocarbures cautionne la transparence et proscribit la discrétion entourant l'attribution des blocs telle qu'elle est autorisée par la Loi sur les ressources pétrolières en vigueur.

Il serait opportun de centrer l'engagement international sur ces questions. En 2005, le Nigeria a convié quatre pays (les États-Unis, le Royaume-Uni, la Norvège et le Brésil) afin d'observer le tour d'octroi des permis, démontrant sa volonté de s'engager auprès des acteurs internationaux. Ce désir de réformer l'octroi

des permis émane du succès attribué aux tours organisés au Brésil, en Angola et en Libye. Certains membres de la classe dirigeante nigériane souhaitent émuler ces exemples et pourraient, à cet égard, répondre favorablement à une assistance technique. Favoriser une plus grande interaction entre ces pays pourrait produire des résultats, tout comme expliquer que la mauvaise gestion des tours d'enchères entrave la productivité de la filière. L'élaboration et la promotion de bonnes pratiques internationales de tours d'enchères pourraient aussi contribuer à la concrétisation du programme de réforme, comme l'a fait l'Initiative pour la Transparence dans les Industries d'Extraction (EITI, acronyme en anglais) pour la transparence des revenus.

Contrats de services de la filière pétrole : statut de la réforme

Généralement, les compagnies pétrolières amont sous-traitent une grande partie de leurs activités à des compagnies de services pétroliers. La NNPC reste très impliquée dans ce processus puisqu'elle avalise tous les contrats dépassant un seuil relativement faible. Plusieurs actions judiciaires internationales récentes, intentées notamment en vertu de la Loi anti-corruption américaine (FCPA), ont révélé l'ampleur des pratiques de corruption qui infiltrent ces processus.

Contrats de services de la filière pétrole : faire avancer la réforme

La NNPC a mis au point un portail électronique et une base de données intitulée NIPEX pour rationaliser les marchés publics de la filière pétrole. Son développement s'est fait lentement et les comptes des protagonistes du secteur montrent qu'il n'a pas amélioré le système de manière significative. Afin d'être efficace, NIPEX doit au moins être suffisamment transparent pour encourager les entreprises concurrentes à auto-évaluer le processus et communiquer les pratiques frauduleuses. Il serait également favorable d'élever les seuils d'approbation des contrats. Actuellement, la NNPC traite un nombre considérable d'approbations, créant ainsi un goulot d'étranglement et réduisant sa capacité à évaluer scrupuleusement chaque contrat potentiel.

Marchés publics : statut de la réforme

Une grande proportion des recettes gouvernementales (dont plus de 80% proviennent du pétrole) est destinée aux marchés publics. Jusqu'en 1999, le gouvernement perdait plus de 300 millions USD par an au profit des fraudes et de l'inefficacité inhérentes aux marchés publics. La passation de commandes publiques souffrait notamment de « l'inflation des coûts des contrats, l'attribution de contrats de projets fictifs, la surfacturation, le détournement de fonds publics vers des banques étrangères et la piètre qualité des projets due à des prestataires inexpérimentés. »³

A partir de 2002, le nouveau Bureau chargé du respect des procédures (*Due Process Office*) a contribué à la réduction de la surfacturation et de la contre-performance chronique qui pesait sur les procédures relatives aux contrats publics. Ces réformes ont abouti à la promulgation de la Loi sur les marchés publics (*Public Procurement Act*) en 2007 qui prévoit la création d'un système de passation de marchés plus élaboré, notamment la création de conseils de marchés publics dans toutes les agences gouvernementales sous la tutelle du Bureau chargé des marchés publics (*Public Procurement, BPP*). Le président Yar'Adua doit encore constituer le Conseil des marchés publics (*Procurement Council*) requis par la loi ou nommer un directeur substantiel à la tête du BPP.

Marchés publics : faire avancer la réforme

Depuis quelques années, la Banque mondiale et d'autres bailleurs de fond dispensent un appui technique qui s'inscrit dans le cadre de la réforme sur la passation des marchés publics. À la lumière des retards accusés, il importerait de définir des stratégies visant à animer une volonté politique plus forte autour des initiatives de réforme. Quant à la transparence fiscale, l'optimisation des mécanismes de passation des marchés à l'échelle sous-fédérale est indispensable. Depuis 2007, plusieurs États ont commencé à mettre en œuvre la réforme sur les marchés publics. Les bailleurs cautionnent ses efforts qui constituent un tremplin prometteur pour l'amélioration de la qualité des dépenses étatiques.

Transparence des procédures et des recettes

Le mouvement international prônant la transparence des industries extractives s'intéresse de plus en plus à une valorisation de la transparence dans l'ensemble de « la chaîne de valeur des ressources ». Je souhaite à présent me pencher sur deux étapes de la chaîne des valeurs : les flux de revenus et les dépenses.

Transparence des flux de revenus et des dépenses : statut de la réforme

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries d'Extraction (EITI, acronyme en anglais) est une proposition internationale visant à promouvoir la transparence des flux de revenus (à savoir les transferts d'argent des sociétés aux gouvernements hôtes). Le Nigeria a été un des premiers pays à mettre en œuvre l'EITI et ce avec beaucoup d'enthousiasme. Sous la houlette de Obi Ezekwesili, l'EITI nigériane (NEITI, acronyme en anglais) peut se targuer de quelques succès : l'instauration d'un groupe de travail de haute responsabilité composé de représentants de la société civile, des pouvoirs publics et des entreprises, la réalisation et la publication d'un audit détaillé ainsi que la rédaction et l'adoption de la Loi ITIEN 2007. Fait notable, l'audit est allé au-delà des standards internationaux de l'ITIE : il exigeait des entreprises des données sectorielles et ventilées sur les paiements, a enquêté sur les questions physiques, procédurales et financières, couvert une période de cinq ans (1999-2004), et a émis des critiques sur la gestion des actifs et des revenus pétroliers par le gouvernement nigérian.⁴

Depuis la publication du premier audit en 2006 couvrant la période 1999-2004, NEITI a ralenti la cadence en termes de progrès. Parmi les causes possibles de ce ralentissement, on peut citer le départ d'Ezekwesili, les retards de transition liés à la nomination d'un nouveau conseil NEITI et d'un secrétaire exécutif, un soutien moins apparent du président Yar'Adua et le fléchissement de l'activité à Abuja. En tous les cas, NEITI tarde à publier son deuxième rapport d'audit (bien que l'audit pour 2005 doive paraître prochainement) et fait profil bas dans les activités du secteur.

Transparence des flux de revenus : faire avancer la réforme

Dans une perspective d'avenir, deux scénarios semblent possibles : un NEITI ragaillardisé qui augmenterait progressivement la transparence du secteur en réalisant régulièrement des audits exhaustifs et crédibles, ou un NEITI qui continuerait d'exister mais serait de plus en plus en marge des opérations principales du secteur. Un soutien politique fort, un leadership volontaire de NEITI ainsi que des flux de financements fiables permettraient au premier scénario de l'emporter.

Les bailleurs de fond, sous l'impulsion du ministère du Développement international du Royaume-Uni (DFID, acronyme en anglais) et de la Banque mondiale, ont activement soutenu NEITI et financé une part significative des coûts de fonctionnement et d'audit. Les partisans de l'ITIE sont confrontés à un dilemme fréquent parmi les bailleurs de fonds des pays producteurs de pétrole : un financement extérieur évincerait-il l'appropriation du gouvernement (étant donné que le gouvernement serait certainement en mesure de régler la note s'il le souhaitait) ou bien permettrait-il de protéger des initiatives nécessaires qui seraient autrement supprimées ou mises à l'écart ? Le ralentissement de l'activité de NEITI suggère un manque de volonté politique et accentue d'autant plus ce dilemme.

Transparence des dépenses : statut de la réforme

La transparence budgétaire gagne du terrain depuis quelques années grâce à la plus grande accessibilité du budget fédéral et à la diffusion des affectations mensuelles du compte de manière centralisée par la fédération aux gouvernements étatiques et locaux (ces données sont disponibles sur : <http://www.fmf.gov.ng/>). La Loi de responsabilité fiscale (*Fiscal Responsibility Act*) 2007 prescrit ces diffusions et davantage, mais il semble que son application piétine. Parmi les trente-six Etats du Nigeria, plusieurs ont déclaré leur intention d'améliorer la transparence du budget et des dépenses, bien que les progrès enregistrés n'en soient qu'à leurs balbutiements.

Transparence des dépenses : faire avancer la réforme

Outre la transparence budgétaire *ex ante*, il conviendrait d'accorder à l'avenir la plus haute priorité à l'accessibilité de l'information portant sur l'exécution du budget *ex post*. Le déficit informationnel actuel fait que le corps législatif et la société civile peinent à contrôler les dépenses gouvernementales. D'autre part, l'adoption de la Loi sur la liberté de l'information (*Freedom of Information Act*) est indispensable. Le projet de loi a été adopté par la législature précédente mais n'a pas été ratifié par le président. Il est actuellement en attente devant la Chambre des représentants.

Les bailleurs de fonds peuvent contribuer à développer à la fois le discours et la pratique de la transparence au Nigeria. A titre d'exemple, l'engagement auprès des institutions fiscales fédérales pourrait être axé sur la promotion de la transparence du budget et des investissements, en particulier la publication d'informations pouvant être exploitées par les acteurs chargés de demander des comptes. Un soutien extérieur serait susceptible de renforcer les capacités du corps législatif et de la société civile et de créer un espace par le biais duquel le gouvernement puisse recevoir des suggestions. Une plus grande transparence des activités au sein même des pays donateurs pourrait montrer l'exemple.

Investigations et poursuites des infractions de corruption

Les trois propositions de réforme évoquées ci-dessus cherchent à réduire les opportunités de corruption. Les investigations et poursuites des infractions de corruption visent à démasquer la corruption et à garantir des sanctions appropriées.

Investigations et poursuites : statut de la réforme

A l'échelle nationale, ces tâches incombent principalement à la Commission des délits économiques et financiers (*Economic and Financial Crimes Commission*, EFCC) et à la Commission indépendante sur les pratiques de corruption (*Independent Corrupt Practices Commission*, ICPC). Dès 2005, ces institutions ont commencé à tenter des actions contre des fonctionnaires de haut rang, dont 31 des 36 gouverneurs en poste. Bien que ces fonctionnaires n'aient pas été directement employés par le secteur pétrolier, la richesse pétrolière était une des principales sources de malversations.

Les médias et des représentants de l'opposition ont fustigé Obasanjo pour avoir instrumentalisé la lutte anti-corruption au détriment de ses opposants politiques, en ciblant notamment l'ancien vice-président Abubakar Atiku. Le gouvernement de Yar'Adua est également accusé d'avoir orchestré la chute de Nuhu Ribadu, le président de l'EFCC. Ces actions ont porté atteinte à la crédibilité des institutions nationales anti-corruption. En conséquence, aux efforts de poursuites actuels s'ajoutent des accusations de manipulations politiques, telles que celles qui planaient sur l'arrestation en octobre 2008 du chef de Cabinet de l'Etat de Rivers pour détournement de fonds publics.⁵

Investigations et poursuites : faire avancer la réforme

Les autorités juridiques internationales peuvent concourir davantage à l'éradication de la corruption au Nigeria. Les poursuites en vertu de la loi anti-corruption américaine (FCPA) sont un bon début et constituent une grande force de dissuasion pour les sociétés cotées en bourse aux Etats-Unis. Parallèlement, la ferme application de lois et de codes anti-corruption par d'autres pays de l'OCDE pourrait conforter cette tendance.

La coopération entre les organismes d'application de la loi internationaux et nigériens est fondamentale bien que les problèmes politiques que rencontre l'EFCC ne facilitent pas la tâche. Les gouvernements étrangers pourraient néanmoins élaborer des stratégies en vue de renforcer les capacités d'identification et de poursuite des activités de corruption. Il s'agit par exemple d'aider les autorités nigérianes à suivre de près les investigations du FCPA car les fonctionnaires soupçonnés de corruption n'ont pas encore été sanctionnés.

Surveillance et reddition de comptes

L'efficacité de la surveillance réalisée par les entités de reddition de comptes (corps législatif, appareil judiciaire, institutions anti-corruption, société civile, médias et citoyens) est indispensable pour combattre la corruption de la filière pétrole au Nigeria. L'action de ces intervenants repose à la fois sur les moyens dont ils

disposent et sur une marge d'accès significative aux processus de gouvernance de l'industrie pétrolière.

Surveillance et reddition de comptes : statut de la réforme

Les institutions de reddition de comptes s'efforcent de veiller constamment à l'intérêt public au Nigeria. Elles ont toutes démontré leurs capacités à exercer des fonctions d'obligation redditionnelles : NEITI a présenté un audit exemplaire, l'EFCC a pourchassé la corruption dans les plus hautes sphères, la Chambre des représentants a réalisé une enquête de fond sur les tours d'enchères des blocs pétroliers, la société civile a milité en faveur de l'adoption de la législation sur la passation de marchés publics et la responsabilité fiscale et plusieurs journaux poussent à l'investigation des agents corrompus liés aux poursuites de la FCPA. Pourtant l'action de ces institutions reste au mieux inégale ; des moyens et une influence déficitaires, des luttes intestines et une instrumentalisation politique entravent la bonne marche de la réforme.

L'accès de ces acteurs aux modes de gouvernance de l'industrie pétrolière constitue un autre problème. Les législateurs constatent que la NNPC échappe au contrôle budgétaire dont font l'objet la plupart des agences gouvernementales. La branche exécutive n'est pas mieux lotie en termes d'accès. En février 2009, le président a institué une commission de haut niveau dont le mandat consiste à préparer la riposte du pays à la crise économique mondiale. La Commission, qui accueille plusieurs ministres, a annoncé que l'une de ses premières activités sera de réaliser un audit du secteur aval. Il s'agit là d'une étape positive qui illustre néanmoins le mystère qui plane généralement sur les activités du secteur.

Surveillance et reddition de comptes : faire avancer la réforme

L'amélioration de la reddition de compte est possible pour chaque stratégie anti-corruption esquissée dans cette Note de synthèse. L'intégration d'un programme de reddition de comptes au sein de la réforme du secteur pétrolier permettrait de faire un grand pas en avant. Imaginons qu'un bailleur de fonds propose une assistance technique à la DPR en matière de torchage de gaz, il pourrait également créer un site Internet en vue de sensibiliser le public au régime réglementaire, à la performance de l'entreprise et aux mesures punitives en cas d'infraction. Les bailleurs pourraient aussi renforcer l'impact du prochain audit de NEITI en valorisant des programmes stratégiques de diffusion destinés non seulement au public, mais également aux groupes portant un intérêt à l'amélioration des opérations du secteur (à savoir les sociétés, les gouverneurs tributaires des revenus pétroliers, le corps législatif). Outre la formation, les institutions chargées de demander des comptes bénéficient de la création d'espaces de dialogue et d'influence. Les bailleurs peuvent aider à dessiner un environnement dans lequel la société civile, le corps législatif et d'autres entités soient capables d'interagir avec les acteurs privés et publics de la filière.

Choisir judicieusement son engagement : ce que les bailleurs peuvent faire

La corruption est largement répandue à différents niveaux des secteurs public et privé du Nigeria. Parmi les anciens gouverneurs poursuivis par l'EFCC, certains sont toujours libres de profiter de leur richesse et plusieurs d'entre eux exercent encore une influence politique. Des représentants de la compagnie de services pétroliers Kellogg, Brown & Root ont versé des dessous-de-table à hauteur de 180 millions USD à des fonctionnaires du gouvernement nigérian. En échange, ils ont obtenu des contrats d'une valeur de 6 milliards USD.⁶ De hauts responsables politiques, anciens et actuels, sont chargés de faire passer les marchés rémunérateurs aux sociétés dont ils détiennent des parts ou à leurs alliés politiques. Aussi, renverser la corruption de nature systémique constitue un véritable défi.

Pour les bailleurs de fonds confrontés à ce sempiternel scénario, le pragmatisme est la règle d'or. Etant donné que la richesse pétrolière réduit l'aide au développement comme peau de chagrin, les bailleurs de fonds disposent d'une marge de manœuvre limitée pour influencer le comportement des fonctionnaires ou le fonctionnement des institutions étatiques. La contribution des bailleurs dans le secteur pétrolier est néanmoins extrêmement faible ce qui limite leurs possibilités d'engagement.

La partie précédente a mis en exergue cinq démarches axées sur la réduction de la corruption, en proposant des opportunités d'engagement pour les bailleurs de fonds du Nigeria. Dans le cadre de ces démarches, trois types d'activités spécifiques sont en adéquation avec les capacités et la mission des donateurs internationaux :

- Premièrement, ils peuvent axer leur démarche sur le volet international. La législation des pays hôtes, les codes internationaux, le rapatriement des actifs, la chasse au blanchiment d'argent et l'éradication de la corruption des entreprises sont autant de mesures qui peuvent faire la différence si elles sont entreprises de manière rigoureuse et combative. Elles s'inscrivent parfaitement dans la zone d'influence des pays donateurs.
- Deuxièmement, ils peuvent soutenir l'élaboration et la diffusion de bonnes pratiques internationales se rapportant aux processus mentionnés ci-dessus. L'EITI constitue un excellent standard de transparence pour le recouvrement des recettes. Il conviendrait de mettre en avant des bonnes pratiques sur d'autres problématiques telles que les tours d'attribution des blocs pétroliers, la stratégie commerciale relative aux ressources pétrolières, la passation et les contrats de marchés publics, le contrôle législatif de la réglementation du secteur et la transparence contractuelle. Quelques initiatives semblent pointer dans cette direction. Si toutefois ces initiatives ne sont pas accompagnées d'une action coordonnée, tangible et engagée, leur impact sur les politiques sera moindre.
- Enfin, le financement des bailleurs de fonds peut avoir une incidence significative s'il s'oriente vers le renforcement de l'obligation redditionnelle dans les réformes de la filière pétrole. Si les opportunités de transparence et de surveillance se multiplient au sein de l'industrie, les opportunités de corruption s'en verront réduites. Le renforcement de la reddition de compte à l'égard des opérations de la filière permettra d'instaurer un cadre de gouvernance au sein duquel la richesse pétrolière bénéficiera au plus grand nombre. ■

Lectures complémentaires en anglais

Gillies, A (2007) « Obasanjo, Donors and Reform Implementation in Nigeria », *Round Table: the Commonwealth Journal of International Affairs* 96(392)

Humphreys, M et al (2007) *Escaping the Resource Curse* New York: Columbia University Press

Nigerian Extractive Industries Transparency Initiative (2006) « Nigeria Extractive Industries Transparency Initiative Audit of the Period 1999-2004 Final Report » <http://www.neiti.org.ng/>

Références

¹ Les intervenants du secteur privé contribuent aux taux élevés de corruption de la filière pétrole au Nigeria, des pratiques plus largement explorées ailleurs.

² Entretiens réalisés par l'auteur auprès de membres de l'OGIC et de législateurs nigériens, septembre à décembre 2008, Abuja

³ Okonjo-Iweala, N (2008) *Managing Natural Resources Revenue: Lessons from Nigeria's Experience*, <http://go.worldbank.org/92MH1847B0>

⁴ Revenue Watch Institute (2007) *Leaving a Legacy of Transparency in Nigeria* New York : Revenue Watch Institute

⁵ Etat de Rivers du gouvernement nigérian « Amaechi Berates Efcc On Fight Against Corruption » communiqué de presse, 10 décembre 2008

⁶ Reuters, « Kellogg Brown & Root LLC Pleads Guilty to Foreign Bribery Charges and Agrees to Pay... » Washington, 11 février 2009